




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 SEPTEMBRE.
ANNIVERSAIRE DES QUATRE JOURNÉES.
DISTRIBUTION DES DRAPEAUX D'HONNEUR.

Une estrade décorée des couleurs nationales avait été élevée au milieu de la place Royale. Dans le fond, au trône avait été placé pour le roi ; à la droite du trône, était une loge pour la reine ; à gauche, la loge diplomatique.

Les noms et les armes de chaque province étaient suspendus à des bannières flottantes à droite et à gauche du centre de l'estrade. Les noms des communes de la Belgique ayant bien mérité de la patrie étaient écrits sur chaque façade latérale.

Le matin, des salves d'artillerie et le son des cloches ont annoncé la solennité.

A onze heures, les députations des communes et les blessés de septembre, réunis à l'hôtel-de-ville, se sont mis en marche, précédés par un détachement de cavalerie et la société de la grande Harmonie. Le général Mellinet marchait en tête des blessés de septembre.

Chaque députation était groupée autour d'un écusson en forme de bannière, porté par un de ses membres. Ce cortège s'est avancé avec ordre au milieu de la foule.

Un peu avant midi, le cortège était arrivé Place Royale. Les blessés se placèrent dans les parties latérales de droite et de gauche de l'estrade. Les membres des députations restèrent au milieu, sur les marches qui conduisaient au trône, où les drapeaux venaient d'être placés sur plusieurs lignes. La grande harmonie exécutait, d'intervalle en intervalle, des fanfares militaires. La loge diplomatique était déjà occupée par les divers ambassadeurs présents à Bruxelles. Des représentants, des sénateurs, les autorités de la province et de la ville, beaucoup de citoyens notables garnissaient les places élevées de l'estrade, qui leur avaient été réservées dans les endroits les plus rapprochés du trône. Les ministres étaient présents.

A midi, la reine et S. A. R. le duc d'Orléans sont arrivés dans une voiture découverte attelée de six chevaux. La reine avait avec elle ses deux dames d'honneur. Sa présence excita les acclamations les plus vives de la foule qui encombrait toute la portion de la Place Royale qui n'était pas occupée par la garde civique faisant la haie et les pelotons de guides servant d'escorte.

A midi un quart, S. M. suivie de son état-major parmi lequel on remarquait les généraux Desprez et d'Hane, est arrivée au pied de l'estrade : elle a été saluée par les cris de : Vive le roi, répétés avec enthousiasme.

La commission des récompenses qui a fait le travail de la distribution des drapeaux, s'est avancée au-devant de S. M., et par l'organe de M. Gendebien son président, elle lui a adressé l'allocution suivante :

« Sire, ce jour, si glorieux pour la nation, est aussi bien doux pour le cœur de votre majesté, puisqu'après quinze mois d'un règne laborieux et de pénibles contrariétés, elle trouve dans les acclamations du peuple de consolantes compensations.

« Sire, entourée de l'élite de la nation et de tant de braves, votre majesté doit être rassurée sur les destins de la Belgique.

« La nation a mis sa confiance en vous, sire ; elle est digne de la vôtre : fort de cette confiance réciproque, n'hésitez pas à donner le signal du combat ; et j'ose garantir à votre majesté un anniversaire plus glorieux encore que celui qui nous cause aujourd'hui tant d'émotion. »

S. M. a répondu :

« Messieurs, j'éprouve une vive satisfaction de pouvoir prendre part en personne à une solennité dont la législature a décrété la célébration.

« Les événements dont ce jour est l'anniversaire ont consacré l'indépendance de la Belgique, à ce titre, ils ont droit à la commémoration la plus éclatante.

« C'était pour repousser l'envahissement du sol de la Belgique, pour défendre vos foyers et tout ce qu'un citoyen peut avoir de plus cher que vous avez pris les armes.

« Votre bravoure a obtenu le succès le plus complet : une armée ennemie supérieure en nombre, composée de forces régulières et bien organisée a dû vous céder le terrain, vous avez su la repousser jusque dans son propre pays, vous n'avez été arrêtés que par votre modération.

« Vous avez mérité de la patrie le signe glorieux que la reconnaissance publique offre à chacune des communes venues au secours de la capitale. Il perpétuera le souvenir de vos efforts et de vos triomphes, vous saurez vous rallier si votre territoire vient de nouveau à être menacé. Ces belles provinces réunies pour la première fois en monarchie indépendante ne prodigueront plus leur sang ni leurs richesses pour des causes étrangères.

« La patrie dans ces jours d'épreuve ne réclamera pas en vain le secours de vos bras. Vous saurez combattre encore avec le même courage pour cette nationalité qui vous est précieuse et prouver à l'Europe qu'un peuple qui chérit son indépendance et qui est résolu de la défendre au prix de tous les sacrifices ne saurait être subjugué. »

S. M. ayant pris place sur son trône, les députations ont été successivement appelées par ordre alphabétique. Le ministre de l'intérieur était debout près du trône, remettant au roi chaque drapeau avec le diplôme que S. M. remettait à chaque députation.

Les députations, par un de leurs membres, haranguaient le roi qui les écoutait avec une attention et une honte particulière, et accompagnait chaque dévotion de drapeau, de mots affectueux. C'est le respectable M. Rouppé notre bourgmestre qui a reçu pour Bruxelles, le drapeau des mains du roi.

La ville de Venloo laisse en dépôt le sien jusqu'à la fin de la guerre.

Après la distribution des drapeaux, une députation des blessés de septembre, composée des généraux d'Hooghvorst, Van Halen, Mellinet, le major Kessels et de quelques autres se sont approchés. S. M. s'adressant au général Mellinet, lui a dit :

« C'est sur cette place, général, que vous commandiez à pareil jour, il y a deux ans. » Oui, sire, lui a répondu le général, et c'est au nom des citoyens qui ont combattu ici même, les ennemis de la patrie et de l'indépendance de la Belgique que je viens présenter à V. M. l'expression d'un profond respect et d'un dévouement sincère. Les hommes de septembre, sont les hommes de Léopold, et par conséquent toujours les hommes de la nation. La nation et son roi ne font qu'un, sublime alliance qui nous promet gloire et prospérité. Le roi a répondu au vieux général quelques paroles affectueuses. Le major Kessels a aussi exprimé à S. M. le dévouement des blessés de septembre.

Le roi se tournant alors vers les généraux d'Hooghvorst et Van Halen : « Vous avez sagement contenu l'intérieur, et tous, à cette mémorable époque, vous avez fait votre devoir. »

Un des membres de cette députation a remis au roi une proclamation répandue avant-hier soir et affichée dans la ville, qui appelle les Belges à la

guerre contre la Hollande. S. M. a répondu à ce brave que sous peu de jours nous obtiendrions la conclusion de nos affaires d'une manière ou de l'autre.

A deux heures, la cérémonie était terminée. LL. MM., le duc d'Orléans et leur état-major, ont quitté la place au milieu des vivats, des acclamations qui se mêlaient aux chants de la *Marseillaise* et au bruit du canon. La reine s'est placée au balcon de son palais ; le roi et le duc d'Orléans à cheval entourés de leur état-major, se sont rangés au pied de ce balcon et ont vu défiler les blessés, la garde civique, le troisième régiment d'infanterie, une batterie d'artillerie et le régiment des guides. Partout la même foule, partout les mêmes acclamations.

A deux heures et demie le roi est rentré au palais. Les députations des communes sont ensuite redescendues en corps à l'hôtel-de-ville. Là, M. Pirson, membre de la députation de Dinant, province de Namur, a demandé la parole et a prononcé un discours qu'il termine en ces termes :

Plus de diplomatie ! le drapeau que S. M. nous a remis nous indique la voie pour elle et pour nous : cette voie est celle du courage et de l'honneur ; c'est celle que d'a bord nous avons prise et au milieu de laquelle la stupidité, si point la perfidie, nous a arrêtés.

Depuis long-temps les chambres ont manifesté leur volonté ; la nation toute entière a applaudi ; l'armée est prête ; elle frémit d'impatience : plus de tergiversations, malheur à ceux qui dorénavant se joueraient de la confiance du peuple.

Il est impossible, messieurs, que dans les circonstances graves où nous nous trouvons nous soyons venus ici uniquement pour figurer dans une vaine parade ; ceux qui comme nous ont commencé la révolution dans de bonnes et justes intentions ne veulent point qu'elle soit prolongée indéfiniment pour servir de pâture à mille êtres dévorateurs de la fortune publique, et peut-être à des caméléons politiques, tout prêts à nous livrer à la vengeance de Guillaume s'il leur promettait grâce et part dans nos dépouilles. Prononçons-nous donc franchement et loyalement.

Je propose à toutes les députations de se réunir par province, de nommer un délégué par province. Ces délégués concerteront une adresse au roi et demanderont une audience pour la lui présenter au nom de tous. Cette adresse contiendra d'abord des remerciements au roi et sous le rapport politique elle sera conçue dans le sens de l'opinion que les chambres et la nation ont manifestée hautement, et des promesses solennelles que le gouvernement a faites.

Cette proposition a été écoutée avec attention. Elle a paru assez grave pour devoir être l'objet de notre délibération dans une réunion qui a été indiquée pour le lendemain, 8 heures du matin, au *Pavillon de la Régence*.

Après le défilé des troupes sur la place du Palais, le roi est passé devant le front des blessés de septembre et a parlé à plusieurs d'entre eux.

BANQUET DES DÉPUTATIONS.

Le dîner offert aux députations des communes qui ont obtenu des drapeaux d'honneur, a eu lieu hier à six heures au palais de la Nation. Il avait réuni environ cinq cents convives. La plus grande cordialité n'a cessé d'y régner, et la joie la plus franche s'y mêlait à l'expression du patriotisme le plus pur et des sentiments d'orgueil national que faisait naître le souvenir des glorieuses journées de septembre.

Voici les toasts qui ont été portés :

Par M. de Theux : Au roi et à la reine ! Puisse la Belgique, sous leur règne, atteindre au plus haut degré de bonheur et de prospérité !

Par M. Gendebien : A l'indépendance de la Belgique ; aux hommes de septembre, aux braves morts pour la liberté !

Par M. de Theux : Aux citoyens généreux qui, dans l'intérêt de la patrie, ont pris les rênes du gouvernement provisoire, au péril de leur vie ! Honneur au gouvernement provisoire !

M. Rogier, au nom du gouvernement provisoire, a prononcé quelques mots de remerciements pour ce dernier toast.

Par M. le général Evain : A la garde civique !

Par M. d'Hooghvorst : A l'armée !

BANQUET DES BLESSÉS DE SEPTEMBRE.

Après la distribution des drapeaux et le défilé des troupes devant le roi (3 heures et demie), les blessés se sont rendus dans la cour du palais de justice où un banquet de 400 couverts leur était préparé sous les galeries qui environnent la cour.

Plusieurs sénateurs et députés, des membres des députations des communes, des généraux et officiers supérieurs, les membres de la commission des récompenses, ayant pris part au banquet, on peut estimer le nombre des convives à cinq cents.

On y remarquait le commandant de la place colonel Rodenbach, les généraux Mellinet et Van Halen, et beaucoup d'autres personnes notables.

La gaité la plus franche a régné pendant le repas sans que l'ordre ait été troublé un seul instant. Plusieurs toasts ont été portés, au roi, à la reine, au duc d'Orléans. Ils ont tous été accueillis par des acclamations et par des cris de « Vive le Roi » auxquels se joignait celui de « guerre aux Hollandais. » Ces cris se sont renouvelés à tous les toasts qui ont été portés.

La fête s'est terminée par la brabançonne et la marche belge.

Pendant le banquet M. Heyvaert, membre de la commission des secours, a remis à chaque blessé une pièce de cinq francs et une pièce de dix centimes de la nouvelle monnaie. Un nombreux public n'a cessé de circuler autour des tables.

La représentation de *la Muette* au théâtre royal était un véritable à propos national; aussi a-t-elle été applaudie avec enthousiasme. Les nombreuses allusions du poème ont été toutes saisies et le beau duo *Amour sacré de la patrie* couvert d'applaudissements, on peut dire frénétiques.

On a demandé la *Brabançonne* après le troisième acte, et Mondonville est venu la chanter; au quatrième couplet toute l'assemblée s'est levée spontanément et a écouté dans le plus grand recueillement l'éloge de nos martyrs. Mondonville a été redemandé, et le public lui a vivement témoigné sa satisfaction.

Le feu d'artifice tiré hier soir a parfaitement réussi. C'est par ce feu et par une brillante illumination générale que la fête s'est terminée. Aucun désordre n'a été commis, aucun accident n'est arrivé malgré la grande affluence de spectateurs.

Le bouquet consistait en un trophée d'armes environné de drapeaux et surmontant une gloire dans laquelle on lisait le mot *septembre*.

Aspect de la ville. — Dans la journée, une foule immense dans toutes les rues, animée, active, sans désordre ni confusion, le soir la même influence: des illuminations, des chants patriotiques, un feu d'artifice qui avait attiré une foule immense, voilà le tableau de la ville, voilà le récit d'une journée qui rappelle des souvenirs et parle à toutes les âmes.

LIÈGE, LE 29 SEPTEMBRE.

On écrit de Valenciennes, 27 septembre :

« Les corps formant l'armée du Nord sont en mouvement, mais seulement vers l'extrême frontière où ils se pressent. Le 20^e léger est parti de Douai; le 1^{er} bataillon est à Cysoing, le 2^e à Pont-à-Marcq et Sœclin, le 3^e, qui vient d'Arras, est à Orchies. Les 5^e et 8^e de ligne, en garnison à St-Omer, Aire et Béthune se concentrent sur Lille; les hussards d'Orléans ont reçu l'ordre de se tenir prêts à quitter Lille; le 38^e est parti de Paris et marche vers la frontière; les employés des administrations, des postes militaires, arrivent de toutes parts: les officiers d'état-major en permission ont déjà rejoint.

« Le 29 de ce mois, la division Achard sera concentrée ainsi qu'il suit: Brigade du général comte de Castellane; 8^e léger à Condé et aux environs, 12^e de ligne, Valenciennes et environs. Brigade du général Woïrole; 22^e de ligne, à Maubeuge, Bavari et environs; 39 id., Avenes, Landrecies et environs.

« Deux bataillons du 12^e de ligne cantonnés à Maubeuge arrivent aujourd'hui jeudi à Valenciennes. Ils seront répartis dans les communes situées entre la frontière et Valenciennes.

« Le grand quartier-général de l'armée du nord est décidément à Valenciennes. L'hôtel de la direction des mines d'Anzin, placé hors la porte de Paris et dans la banlieue de la ville, est disposé pour y loger le maréchal Gérard et son état-major. Valenciennes va devenir le centre des opéra-

tions futures de l'armée du Nord, si tant qu'elle opère. »

— On lit dans la *Gazette d'Arlon*, 26 septembre :

« Une nouvelle tentative de contre révolution se prépare dans la ville de Luxembourg; une deuxième bande insurrectionnelle s'organise; et cette fois-ci le gouvernement grand-ducal royal semble vouloir directement et ouvertement revendiquer l'honneur de l'entreprise. La brave jeunesse patriote (c'est ainsi que quelques-uns appellent les individus sortant des prisons de Namur) formera le noyau de la glorieuse compagnie. Déjà le jour même de leur arrivée de Namur, on envoya au devant des jeunes braves un drapeau orange, et on leur distribua des fusils pour faire des feux de joie et pour entrer militairement dans Luxembourg. Le général Dumoulin, toutefois, s'y est opposé, et a ordonné qu'ils entrassent isolément et après avoir mis armes bas. »

« Le gouvernement hollandais de Luxembourg vient de frapper un droit de timbre de 4 cents et demi sur les journaux belges.

— On lit dans le *Journal des Flandres*, 27 septembre :

« De nouvelles disputes ont eu lieu hier soir dans notre ville: la police, accompagnée de patrouilles, a empêché en divers endroits qu'elles ne dégénéraient en voies de faits. Cependant elle est arrivée trop tard à l'estaminet la Manche blanche, Marché-au-Bétail, où déjà les fenêtres étaient brisées: cette maison avait été fermée pendant la journée par ordre de l'autorité militaire. Informés de ce qui se passait le général Niellom, le commandant de la place et le chef de police se sont transportés sur les lieux, et une garde militaire y a été laissée toute la nuit.

« Les nommés Joseph Berteyn et Henri Coone, ont été arrêtés par la police; ils sont, dit-on, prévenus d'être les instigateurs des désordres qui ont eu lieu ces jours derniers en notre ville.

« On nous annonce qu'un nouveau corps de hollandais, estimé à 3500 hommes s'est déployé ces jours derniers sur toute la rive gauche de l'Escaut. »

— On écrit de Namur, 27 septembre :

« Hier ont été évacués sur l'hôpital de cette ville des malades venant de Huy. Aujourd'hui on en attend 120 venant de Louvain,

« M. de Mérode ministre d'état, est arrivé en cette ville.

« Hier est arrivée ici une batterie d'artillerie. »

— Sir Walter Scott est mort au château d'Abootsford-house, le vendredi 21 septembre, à une heure et demie. L'illustre écrivain était entouré de sa famille et plusieurs amis. Il s'est éteint sans douleur apparente.

— On lit dans le *Journal de Colombo*, siège du gouvernement de l'île de Ceylan, qu'en février dernier un matelot du vaisseau *Africa* avait reçu l'ordre de plonger dans la mer, afin d'en retirer un saumon de plomb qui venait d'y tomber. La profondeur de l'eau était de huit brasses. Le matelot plongea quatre fois sans succès; il venait de descendre une cinquième fois dans la mer, quand un énorme requin, qui avait environ dix-huit pieds de long, fondit tout à coup sur lui, le saisit au bras gauche et le blessa gravement. Le matelot fit un effort pour se dégager, et, à l'aide de ses pieds et de ses mains, il parvint à remonter à la surface de l'eau; mais le requin l'attaqua une seconde fois, et lui emporta la main droite et une partie de l'avant-bras. Les matelots qui étaient dans le bateau d'où plongeait leur camarade, apprenant par ses cris le danger que courait celui-ci, vinrent à son secours et parvinrent à forcer le monstre à prendre la fuite. Le matelot avait perdu connaissance. On le porta immédiatement à bord, où on lui fit l'amputation des deux moignons qui lui restaient.

— Dans un village près de Joinville, en France, une femme était mourante; son mari désolé près d'elle, mais résigné à son malheur, ordonna à une garde malade d'aller commander son cercueil, et de faire creuser la fosse: la femme ne donnait plus signe de vie, lorsque l'époux, dans un accès de désespoir, s'avisait de combattre la mort même: il sort de la maison, il aperçoit sur le seuil de la porte des orties très-vivaces; il en coupe une bonne poignée, et il rentre auprès du corps de sa femme qu'il frictionne violemment avec les orties. Peu après la femme est revenue à elle, et 2 jours après, elle était en convalescence.

— Voici un aperçu comparatif du poids des grains en Flandre en 1831 et 1832 :

En 1831, le froment pesait 76 kilogr par hect. : en 1832, il pèse terme moyen 80 kilo grammes.

Le seigle en 1831 pesait par hectolitre 72 kilogrammes : en 1832, le poids est d'au-delà 74 kilog.

On lit dans le *Mémorial* :

« Nos informations privées nous mettent à même de dire que la conférence a sommé le plénipotentiaire hollandais de se prononcer d'une manière nette et positive, lui déclarant que tout moyen évasif ou dilatoire serait considéré comme un refus. »

On lit dans l'*Emanicipation* :

Nous croyons pouvoir dire avec assurance que, hier dans la journée des dépêches de la plus haute importance sont arrivées de Londres à notre gouvernement. On sait qu'elles sont relatives à la dernière séance de la conférence (du 24) et sans qu'on sache rien de précis sur leur contenu, nous pouvons affirmer que l'unanimité des membres de la conférence n'est pas plus douteuse sur l'urgence d'une conclusion immédiate que sur les moyens à prendre pour y parvenir sans délai.

ARTICLE REMARQUABLE DU STAATS-COURANT.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un article de nature à jeter de grandes lumières sur la situation des affaires. Le gouvernement hollandais n'a pas l'air de s'émouvoir beaucoup des démonstrations militaires de la France. La feinte mansuétude de son langage a même quelque chose d'insultant pour le trône de juillet. Il nous semble aussi que cette publication de l'organe officiel du cabinet de La Haye, ne laisse aucun doute sur ses intentions. Encore aujourd'hui, en présence des menaces de la France, il s'en tient imperturbablement à ses propositions de juin et juillet, et proclame celles de la Belgique tout à fait incompatibles avec l'honneur et l'indépendance de la vieille Néerlande. Après une déclaration aussi formelle, le système Goblet ne doit-il point faire place à la guerre, n'y a-t-il pas stupidité à vouloir suivre de nouvelles négociations? Voici l'article du *Staats-Courant* :

« Nous nous trouvons jusqu'à ce jour dans l'impossibilité de rien publier d'officiel touchant ce qui se trouve dans l'article du *Journal des débats*, et c'est déjà une preuve suffisante que le gouvernement néerlandais continue à suivre la voie des négociations avec la conférence de Londres et que ces négociations ne sont pas encore arrivées aujourd'hui à un degré de maturité qui permette d'en publier quelque chose.

« Cependant, nous croyons ne pouvoir laisser passer sous silence l'article du *Journal des débats*, et nous ne faisons aucune difficulté d'y faire les observations suivantes :

« Autant que nous avons pu l'apprendre, notre gouvernement ne connaît rien qui ait pu faire évanouir l'espoir d'un arrangement de la question belge le roi a fait proposer à plusieurs reprises aux plénipotentiaires de ses hauts alliés à Londres les conditions les plus équitables, et lorsque ces propositions furent faites, c'est-à-dire le 30 juin et le 25 juillet dernier, les avis reçus et les négociations continuées, annonçaient que ces conditions avaient été reçues généralement avec satisfaction.

« La réponse de la conférence de Londres à ces propositions, réponse qui est attendue incessamment, paraît seulement avoir été retardée par de nouvelles demandes des gouvernements en Belgique, lesquelles demandes sont incompatibles même avec le traité qu'ils ont conclu avec la Grande-Bretagne et la France, et auxquelles les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie ont accédé conditionnellement. Ces demandes sont de plus incompatibles avec l'honneur et l'indépendance de la vieille Néerlande.

« Dans un pareil état de choses, on peut donc considérer comme entièrement incompréhensible que les flottes française et anglaise réunies viendraient bloquer nos ports et qu'une armée française se préparait à entrer en Belgique pour entreprendre de nous prescrire des conditions. »

« La loyauté, la modération et la patience ont pendant tout le cours des négociations caractérisé la conduite du gouvernement néerlandais au milieu des circonstances difficiles ou l'insurrection belge l'a placée. L'Europe à cet égard a prononcé depuis long-temps. Les mêmes vertus réunies à la bonne foi, à la persévérance et à la confiance dans une providence sage et équitable, l'Europe continuera à les trouver dans le prince et dans la nation.

« Nous donnons ces réflexions également comme réponse aux autres feuilles qui ont élevé le ton dans le même sens que le *Journal de Débats*. »

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA FLOTTE DE CHERBOURG.

Le langage du *Journal des Débats* n'a point fléchi depuis deux jours. Quelque soit la superbe qu'affecte le *Staats Courant*, il ne paraît pas que tout le monde en Hollande soit appaisé sur les armemens de la France. La bourse d'Amsterdam entr'autres ne paraît pas très-rassurée. Le 27, les fonds ont d'abord subi une baisse assez prononcée; les nouvelles de Bruxelles annonçant la reprise des négociations ont seules raffermi le marché. Le gouvernement hollandais peut se montrer intraitable, mais il n'est pas certain que la nation approuve toutes ses résolutions. Quelques articles de *Standard*, le seul journal de la Hollande qui ait conservé de l'indépendance, ont déjà soulevé un coin du voile: les prétentions de l'aristocratie marchande d'Amsterdam et de Rotterdam, ne ferment point tous les yeux sur les intérêts généraux du pays.

Le *Journal des Débats* confirme aujourd'hui les détails que nous avons donnés hier sur l'escadre réunie à Cherbourg, il ajoute ensuite: « On assure que la déclaration dont les deux amiraux doivent être porteurs, est attendue incessamment de Londres à Paris, où elle sera soumise à l'examen du gouvernement français. Les détails qui ont retardé le départ de la flotte, ne sont donc que les conséquences naturelles de la simultanéité qu'il s'agissait d'établir entre les démarches des deux gouvernements. »

« Le roi de Hollande est déjà directement averti de la nécessité où ses derniers refus ont placé la France et l'Angleterre de recourir à l'emploi des moyens coercitifs, pour assurer l'exécution du traité des 24 articles; il connaît les résultats d'une plus longue persévérance dans une ligne de conduite incompatible avec la dignité des gouvernements qui ont pris part à cette longue négociation, et il a pu apprécier, depuis peu, les dispositions générales de l'Europe à l'égard de la Belgique. »

« Nous faisons encore des vœux pour que la démonstration énergique de la France et de l'Angleterre suffise à l'accomplissement de l'objet qu'elles nous proposent, dans tous les cas, il faut que la question soit résolue. Tous les délais sont épuisés. »

« On connaît, depuis deux jours, à Bruxelles, la détermination qu'ont provoquée les refus péremptifs de la Hollande. Le gouvernement belge n'a plus qu'à recueillir les fruits de la modération et de la patience qu'il a montrés dans le cours de la négociation. Il a cru à ses alliés et ses alliés ne lui manqueront pas. »

« Ce langage permettra-t-il au gouvernement de juillet de reculer encore? Le *Moniteur* qui s'était empressé de démentir la nouvelle de l'entrée d'une armée française en Belgique, se tait sur les publications du *Journal des Débats*. Après le désaveu donné au *Nouvelliste*, ce silence de l'organe officiel du gouvernement a quelque chose de significatif. »

Le *Courier anglais* prétend aujourd'hui que le roi Guillaume n'a point rejeté les propositions de la conférence, et qu'il demande au contraire l'exécution des décisions prises par cette assemblée en juin et juillet dernier. C'est une erreur évidente. On peut voir d'après l'organe officiel du gouvernement hollandais, que le roi Guillaume n'a rien rebattu de ses prétentions; ce qu'il demande c'est l'exécution de ses propositions à lui. Il ne s'agit aucunement des arrangements proposés par la conférence. Ce que le roi Guillaume exige, et appuie sur les conditions équitables, c'est la fermeture de l'Escaut et une augmentation de la portion de la dette hollandaise mise à notre charge par les diplomates de Londres.

Les journaux de France ne nous apprennent rien aujourd'hui sur la formation du nouveau ministère. Des lettres particulières de Paris annoncent que M. Dupin a décidément refusé les propositions qu'on lui avait faites. Cette nouvelle demande confirmation.

On nous assure qu'on vient d'arrêter à Lanaken, le fameux Vrybergen, sergent de mineurs, de la garnison de Maestricht, qui passe pour l'espion en chef du général Dibbets.

Liège, le 27 septembre 1832.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, la révolution belge s'est faite pour secouer la tyrannie d'un gouvernement dont la tendance, révélée par des actes révoltants, était d'altérer la croyance religieuse, de substituer à notre langue un idiôme inconnu, de disposer à sa guise des revenus et des emplois publics, soumettant tout à ses impérieux caprices et à son intérêt sordide. Le collège dit philosophique, les arrêtés sur la langue, la collation partielle des emplois civils et grades militaires, le gouffre des finances appelé syndicat, la profusion pour les colonies et la marine hollandaise, le placement de la haute cour à La Haye, l'établissement des écoles militaires, vétérinaires, etc.; en Hollande, tous ces faits appartiennent déjà à l'histoire et ne sauraient être contredits par les organes les plus forcés du roi Guillaume.

Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille tolérer des abus dans le gouvernement actuel: ce serait d'autant plus dangereux qu'il a conservé à sa solde des hommes dévoués aux Nassau et qui trouvent dans leur position les moyens de susciter des embarras et des ennemis au nouvel ordre de choses, souvent avec une audace scandaleuse et toujours impunie. Un abus auquel il importe de mettre fin, est le népotisme, source d'injustices pour les citoyens qui suivent la carrière des emplois et d'une multitude de sottises et de dommages pour l'intérêt public. Verrez-vous un banquier, un capitaliste, un propriétaire confier la gestion de ses affaires à des mains inhabiles ou infidèles? Un état, comme un individu, prospère ou croule par ses mandataires. Le favoritisme est donc un mal plus grave qu'on ne le croit de prime abord, et le pouvoir s'abuse étrangement lorsqu'il s'imaginer n'en recevoir aucune atteinte. Il perd la force morale que donnent seul la justice et la vérité et s'attire des ennemis qu'il serait imprudent de dédaigner, parce qu'ils ont la conscience de leurs droits. Chose singulière! on note d'infamie l'auteur du moindre vol, et chaque jour des personnes qui se croient honnêtes et loyales, font raver à un sujet méritant, à un estimable père de famille, la récompense d'un labeur de plusieurs années, pour la faire obtenir à un protégé! On ne se fait pas scrupule de flétrir les espérances légitimes de toute une famille, on ne craint pas de blesser des droits acquis, et cependant on rougirait d'être taxé de mauvaise foi, et nos lois punissent le dol, la forfaiture, la fraude, les abus d'autorité!

Un écrivain a dit: « Nuire à un seul sans nécessité pour plusieurs, c'est blesser tout l'état, et servir un seul ou quelques-uns aux dépens du plus grand nombre: c'est crime, non vertu. Supposons, par exemple, que disposant de la nomination d'une charge publique, vous l'accordiez à un incapable: vous êtes un bienfaiteur envers lui, mais un destructeur de la société, que vous attaquez dans ce qu'elle a de plus précieux, une bonne administration, et vous participez aux injustices que l'ignorance ou la bassesse de votre protégé lui fera commettre. »

Dans un gouvernement bien constitué, les emplois vacants sont toujours confiés aux sujets les plus méritants parmi ceux placés dans le grade inférieur: s'il y a égalité de mérite, l'ancienneté dans le grade inférieur prévaut.

Il n'est pas inutile de rappeler ces règles élémentaires d'administration lorsqu'on voit des magistrats imberbes, des administrateurs ineptes ou pis, des routiniers d'une ignorance crasse, des protégés de la cabale orangiste, association occulte, mais toujours agissante, toujours avide d'or et de fourbes, envahir les emplois les mieux rétribués pour en faire métier et marchandise.

Depuis long-temps, et surtout en ce moment, les affaires extérieures absorbent l'attention publique, et l'on a peut-être trop perdu de vue l'administration intérieure. Un gouvernement représentatif appelle la sollicitude de tous les citoyens, et chacun doit autant qu'il est en lui contribuer au bien-être de la chose publique.

Tel a été mon but, et j'ai l'espérance, Messieurs, que vous l'accueillerez en m'accordant place dans un coin de votre journal. Agréés, etc.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 26 septembre, à 9 heures du matin, au 27, à la même heure, 5 nouveaux cas, 3 décès, 5 guéris.

Anvers. — Du 27 au 28, 10 nouveaux cas, 3 décès, 4 guéris.

Aix-la-Chapelle, du 25 au 26 septembre. — 4 cas nouveaux, 1 décès.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 27 septembre.
Pain de seigle, 44 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 1/2 c.
Pain de ménage, 27 1/2 cents.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 28 septembre.
Naisances: 4 garçons, 6 filles.

Mariage 1, savoir: entre: Jean Van Roomenburg, négociant, rue Degrés de Saint-Pierre, veuf de Marie Thérèse Simoens, et Marie Joseph Brasseur, à Ans et Glain.

Décès: 4 garçons, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir: André Bielens, âgé de 94 ans, scieur de long, sur Meuse, veuf d'Eve Seurmans — André Beterman, âgé de 76 ans, tisserand, rue Grande-Bèche, époux d'Anne Jeanne Soret. — Joseph Bondas, âgé de 40 ans, houilleur, rue de la Syrène, époux de Barbe Gilot. — Alexandre Modeste Philippin, âgé de 20 ans, tailleur, rue Hors-Château, célibataire. — Anne Marie Leblanc, âgée de 80 ans, marchande, rue Pierreuse, veuve de Jean Baptiste Francis. — Agnès Thérèse Piret, âgée de 52 ans, aubergiste, rue derrière la Magdelaine, épouse de Mathieu Coulon.

GARDES CIVIQUES. — Avis aux anciens militaires.

Les anciens militaires qui désirent être admis en qualité d'instructeurs de la garde civique, peuvent se présenter dans les bureaux du commissariat du district de Liège, galeries du palais.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, 30 septembre, par extraordinaire, on commencera à 6 heures et demie précise, la 2^e représentation demandée de la reprise de la *Muette de Portici*, grand opéra en cinq actes à spectacle, précédé de M. Cagnard, vaudeville en un acte.

Mardi, 2 octobre, la première représentation de l'abonnement, le *Serrurier*, vaudeville nouveau du Gymnase. Incessamment la reprise de *Robert le Diable*, de Meyerbeer.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez Mlle. PIRARD, rue de l'Université, l'on demande des DEMOISELLES sachant travailler dans les Modes. 512

INSTITUT D'ÉDUCATION,

Rue des Sœurs-Grises, n° 407 bis, à Liège.

La rentrée des classes aura lieu le 1^{er} d'octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, dans l'église primaire de St. Jacques.

Préparer les élèves aux études universitaires, et les former à la science commerciale, tel est le but principal de l'instruction donnée dans cet établissement.

La *Religion* et la *Morale* sont enseignées par un ecclésiastique attaché à la maison, lequel prépare les enfants à leur première communion.

Le directeur n'ayant pas en vue seulement ce qui a trait aux succès classiques, vient, pour compléter son système d'éducation, d'établir dans le jardin du pensionnat une *Gymnastique*, dont les exercices, sagement dirigés, ne peuvent qu'avoir sur les dispositions morales de la jeunesse, une influence aussi heureuse que sur les facultés physiques.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. J. F. FRENAY, directeur de l'Institut. 477

ÉCOLE SPECIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

PROGRAMME.

Semestre d'hiver 1832-33. Directeur, M. J. Charlier.

Première division. — Littérature française, allemande, géographie et histoire appliquées au commerce, correspondance commerciale en différentes langues, tenue des livres, arbitrages, opérations simulées, connaissance pratique des marchandises, droit commercial, économie politique, mathématiques, dessin linéaire.

Deuxième division. — Allemand, français, hollandais, style épistolaire, géographie, arithmétique commerciale, premières opérations de commerce.

Troisième division. — Principes des langues allemande, française et hollandaise; écriture, éléments d'arithmétique, de géographie et d'histoire.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Les leçons recommenceront lundi 1^{er} octobre.

La rétribution, par trimestre, est: pour la première division, 40 fl.; pour la deuxième, 30 fl.; pour la troisième, 20 fl. des Pays-Bas.

S'adresser à M. J. CHARLIER, quai St.-Léonard, de 11 à une heure. 454

ÉCOLE MOYENNE ET PENSIONNAT DE VISÉ.

La rentrée des classes y aura lieu le mercredi 3 octobre. Le prix de la pension est, pour l'année, de 425 francs. L'allemand et le dessin sont aujourd'hui enseignés gratis.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au principal. L'abbé ROGISTER. 503

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

Excellent MIEL du pays de cette année, à VENDRE au n° 697, rue St-Severin. 513

Lundi prochain, 1^{er} octobre, il sera VENDU chez DUVI-VIER, rue Velbruck, une calèche, un très-bon cabriolet, une cuve de brasseur, contenant 30 tonnes, meubles, habillemens, etc. Argent comptant. 514

VENTE POUR CAUSE DE DÉPART.

Mercredi, 3 octobre, à 2 heures de relevée, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des hospices, il sera vendu quantité de meubles, linges, habillemens et ustensiles de cuisine, notamment des garde-robes, commodes, dont deux à pièces rapportées, beaucoup de tables de différentes grandeurs dont deux avec alonges, formes de lit, chaises, poêles, cuisinières, lits, matelats, traversins, oreillers, etc. 514

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Isle, numéro 32.

AU LION



BELGIQUE

MAGASIN A PRIX FIXE

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbelerie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, compotiers et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles:

Epingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boîtes de vieilleses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 1 fl.; mèches de quinquets, 42 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau de vie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c.; belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrication:

Cabarets; pendules et montres, peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couverts de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parfumerie.

(118) VENTE D'UN BIEN PATRIMONIAL.

Le lundi vingt-deux octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, en son étude place St. Barthelemy, à la VENTE aux enchères d'un bien patrimonial, composé d'une maison de campagne très agréablement située, avec 11 bonniers 14 verges de jardin, terres et prairies, dont cinq bonniers 10 verges, d'un seul gazon, sont attenants à l'habitation. Le tout en la commune de Horion-Hozémont.

Cette propriété sera vendue en détail et en 10 lots. S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions.

Mercredi 10 octobre 1832, à 2 heures de l'après-dîner, à l'Hôtel du Casque, à Tonerres, il sera procédé par le ministère du notaire LISMONT, à la VENTE publique de trente BONNIERS de bonne TERRE, situés en différentes pièces sous les communes de Coninxheim et Berg, près de Tongres. S'adresser chez ledit notaire pour plus amples renseignements.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Lundi 8 octobre et jours suivants, à deux heures précises, l'appréciateur VENDRA publiquement les gages surannés dont l'emprunt n'aura pas été renouvelé dans le délai de quarante jours.

L'excédant ou boni demeure à la disposition des possesseurs légaux de la reconnaissance, pendant vingt mois, à dater du jour de la vente, passé ce temps, il est acquis à la caisse du Mont et compris dans les bénéfices payés aux établissements de charité.

Selon l'article 74 du règlement les emprunteurs ont la faculté de faire vendre lesdits gages sans attendre 14 mois de dépôt; il suffit qu'ils aient séjourné dans les magasins de l'établissement trois mois seulement.

En s'adressant directement au Mont-de-Piété l'emprunteur n'est assujéti à aucun frais de commission.

Liège, le 29 septembre 1832

Le directeur, d'EVERLANGE.

() VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le 25 octobre 1832, à 9 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud, ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint Jean-en-Isle, par le ministère de M. LIBENS, notaire à la VENTE aux enchères publiques.

1° D'une belle et bonne PROPRIÉTÉ, consistant en une maison de campagne, souterrain, étang, plusieurs belles pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, jardin clos de murs, rempli d'arbres à fruits de toutes espèces, habitation de fermiers portant le n° 921, avec un bonnier 93 perches 84 aunes de jardin, prairie, terre, cotillage et houblonnière; le tout formant un ensemble, situé à Liège, rue Grand-Jonckeu.

2° D'une MAISON de Commerce, portant l'enseigne de la Clef d'or et le numéro 64, située à Liège, rue sous la Petite Tour.

3° La moitié au total d'une RENTE de 30 florins 78 cents des Pays-Bas (65 francs 15 centimes), due par Dieudonné Joseph Coune, de Liège.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges à Monsieur le juge de paix susdit, ou audit notaire LIBENS.

Lundi premier octobre 1832, deux heures de relevée, on VENDRA, quai d'Avroy, n° 630, différents Meubles, Ustensiles de ménage et autres Objets. Argent comptant.

LYCÉE établi dans le beau local de St-André à Liège, dirigé par Jbt. L. DUFLOS et J. F. X. WURTH.

On y enseigne le Français, le latin; le grec, l'allemand, le hollandais, les mathématiques, la physique, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, la littérature, le dessin linéaire, la religion et la morale. Les élèves ayant terminé leurs cours au Lycée, reçoivent un diplôme qui les garantit capables d'entrer à l'Université ou dans une maison de commerce.

Prix trimestriel: Première classe 30 francs, deuxième 25 frs. troisième 20 frs., quatrième 15 frs.

A ce Lycée, M. DUFLOS a annexé un Pensionnat dont le prix annuel est de 400 à 500 francs, selon l'âge.

M. WURTH, prendrait également chez lui, si des parents le désiraient, six pensionnaires au prix annuel de 400 florins P.-B.

S'adresser pour informations ultérieures à M. Duflos, au local du Lycée, ou chez M. Wurth, près la porte Vivegnis, n° 300.

Jbt. L. DUFLOS, J. F. X. WURTH. 472

L'ouverture de cet établissement aura lieu le 1er octobre après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, dans l'église paroissiale de Saint-Antoine.

J.-Bte. Ls. DUFLOS, J. F. X. WURTH.

P. C. PEX, ci devant professeur au collège de Liège, a l'honneur de prévenir le public qu'il donne toujours des LECONS de hollandais chez lui et en ville. S'adresser faubourg St. Laurent, n° 4127. 507

Jeudi quatre octobre 1832, aux 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron à Herve, par le ministère de M. N. J. DEMONCEAU, notaire, à ce commis, par le tribunal civil de Verviers, à la VENTE d'une MAISON, située à Herve, rue du Coin, joignant à celle de la veuve Simon Jacob, et à celle du sieur François Moreau, avec dépendances et jardin contigu, appartenant aux enfants des défunts époux Jean Feguenne. S'adresser audit M. DEMONCEAU, à Herve, en Potierue, n° 148. 468

126 A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEEVE, le vendredi 12 octobre 1832, à 3 heures du soir: 1° Une belle et grande MAISON, cotée n° 296, rue devant les Carmes, avec cour et verger; 2° Une petite MAISON cotée n° 759, rue St-Adalbert, à Liège. Sous les clauses à voir chez ledit notaire, n° 281, rue Sœurs de Hasque.

H. J. DUMOULIN, rue du Pont d'Ile, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son commerce de glaces, miroirs, cylindres et verres à vitres, celui de porcelaines, fayences et cristaux. Il tient également les lampes en bronze et autres. Il vient de recevoir aussi de la véritable eau de Cologne de J. M. Farina.

A VENDRE une MAISON, située au centre du faubourg Sainte-Marguerite, n° 293. S'adresser à M. PARMENIER, notaire, place de la Comédie. 500

Mardi deux et mercredi trois octobre 1832, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M. LIBENS, notaire à ce commis, en l'étude de ce dernier, place Saint Pierre à Liège, à la VENTE aux enchères publiques par licitation.

1° D'une ferme dite haute Mehagne, située dans la commune de Chénée, canton de Fléron, province de Liège, consistant en bâtiments d'exploitation, vergers, prés et terres arables, le tout en un gazon longeant la chaussée dite des Grillons, contenant 48 bonniers métriques 29 perches 44 mètres, exploitée par Moreau.

2° D'une ferme située dans la commune d'Embour, canton de Fléron, consistant en un corps de ferme bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant 9 bonniers métriques 82 perches, exploitée par Deslandre.

3° D'une ferme située en Henne, commune de Vaux-sous-Chevremont, même canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, vergers et terres arables aboutissant à la route de Chaudfontaine et à mi-chemin de Liège audit Chaudfontaine, contenant 6 bonniers métriques soixantedix perches, exploitée par Heitay.

4° D'environ dix bonniers métriques quatre-vingt-quatorze perches de terre arable et prés, situés en lieu dit Becheron, dans ladite commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vedre et sur le chemin de Chevremont, le tout formant un seul gazon; exploités par Deslandre et autres.

La situation est très-agréable et propre à y bâtir une maison de campagne.

5° D'un bois, situé dans ladite commune de Chénée, à gauche en montant ladite montagne des Grillons, contenant onze bonniers métriques 18 perches, divisé en deux lots, dont un de 9 bonniers 18 perches et l'autre de 2 bonniers.

6° D'une petite maison située audit Chénée, en lieu dit Gravier, occupée par Deward.

7° D'un enclos dit la Terrasse, situé audit Chénée, contenant 54 perches, exploité par Debruges.

8° D'un bois nommé Lilaï, et d'une pièce de pâture contigue, contenant 2 bonniers métriques 25 perches, situés en ladite commune de Vaux-sous-Chevremont, exploités par Barbier.

Tous les biens ci-dessus seront EXPOSÉS en masse puis en détail, à l'exception du n° 4er, ferme dite haute Mehagne, laquelle sera exposée en masse.

S'adresser pour le cahier des charges et conditions audit M. LIBENS, notaire.

Lundi, premier octobre, à neuf heures précises, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité extraordinaire de BOIS secs, dont la plus grande partie est fort sèche, propre à employer de suite, savoir: une très-grande partie de planches et quatriers de chêne de toute longueur, depuis douze jusqu'à pieds, beaucoup de barreaux, feuilletés, foncures et quatriers fort secs; une très-grande quantité de wères, terrasses, posquets, et pièces de bois; une très-grande partie de lattes de hêtre et de planches et quatriers dito; planches et lattes de bois blanc; beaucoup de horrons d'orme, de chêne et de platane; une grande quantité de rais fort secs, lattes à planfonner, etc., etc. Argent comptant.

NB. — On prie les amateurs de se réunir à neuf heures précises.

A LOUER, prestement, une belle et vaste MAISON de campagne, sise à Wamont, et à la distance de deux lieues de la chaussée de Tirlémont, à St-Trouil, réunissant toutes les commodités désirables, avec bosquet, pelouses et jardins légumiers, entourés de murs, garnis d'excellents arbres à fruits en plein rapport; le tout d'une superficie de trois bonniers. S'adresser à M. DUBOIS, notaire à Racour, canton de Landen; à M. Edouard DUBOIS, avocat à Liège, rue Sur Meuse à l'Eau, et à M. BOSENET, notaire à Ciney.

A VENDRE avec facilité pour le paiement, une petite MAISON, rebâtie à neuf, avec un beau jardin emmurillé, garni d'espallier en plein rapport, et jouissant d'une belle vue, située à Fragnée, n° 862, joignant le Casino. S'adresser rue sur la Fontaine, n° 2.

() A VENDRE une MAISON sise à Liège, vis-à-vis les Écoliers, n° 59. S'adresser au notaire PAQUE.

AVIS IMPORTANT.

M. MORITZ-BERNARDT, de St-Petersbourg, Oculiste-Opticien de la cour de Saxe, vient d'arriver en cette ville, et ne croit pouvoir mieux se recommander à la confiance du public qu'en lui faisant part de quelques unes des nombreuses attestations qu'il a obtenues dans les principales villes de l'Europe.

La collection de M. BERNARDT est la plus complète et, sous tous les rapports, la plus parfaite que j'ai vue. Il est d'ailleurs impossible de rencontrer un opticien plus habile à reconnaître les différents degrés d'altération dont la vue peut être affectée, et de mieux apprécier les diverses modifications que doivent subir les verres propres à les corriger. C'est avec confiance entière que je signale M. BERNARDT comme un homme d'un tact et d'un talent rares.

Docteur ANSIAUX,

Professeur à l'Université de Liège.

Nous partageons entièrement l'avis de M. le professeur ANSIAUX.

D. COMHAIRE et Dr SAUVEUR, opticiens,

Professeurs à l'Université de Liège.

BAUD, prof. à l'Université de Louvain.

M. MORITZ-BERNARDT est logé à l'Hôtel d'Angleterre, où il ne séjournera que huit jours.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 sept. — Métalliques, 87 7/8. — Actions de la banque 0000 0/0

Bourse de Paris, du 26 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 45 — Actions de la banque, 1662 fr. 50 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 35 c. — Emprunt rom. d'Espagne 1830, 77 0/0. — Emprunt d'Havre, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 81 1/2. — Emprunt Belge 78 1/8.

Bourse d'Amsterdam, du 27 sept. — Dette active, 518 0000 0; idem différée 00/00. — Bill. de change 15 3/4. — Syndiat d'amor. 71 1/4 0/0 0. idem 3 1/2 2/2. — 56 1/4 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C. 96 à 87 1/2 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham. 00; idem em. a. l. 00 0/0 0/0. — Dan. à Long. 0/0 — Ren. franc 0 2/2. 68 1/2 0/0 0. — Métall. 84 1/4 0/0. — Naples Falc. 75 1/4; idem à Lond. 00. — Perp. à Amst. 00 0/0 0/0. — A. R. 4re levée, 000. — Rente perp., 00 0/0 0/0. — Lots de Pol. grec, 00 0. — Brésil., 50 1/2. — Grec 2e levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Course d'Anvers du 28 septembre.

Table with columns: Changes, a courts jours, a 2 mois, a 3 mois. Rows: Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hambourg.

Effets publics. — Métalliques, 88 3/4 000. — Lots de Pologne, 88 3/4 000. — Napolitains, 75 3/4 P 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris, 00 0/0. — Idem Amsterdam, 49 1/4 48 1/4 A. — Anglo-Amst. 0/0 0. — Idem Amsterdam, 49 1/4 48 1/4 A. — Anglo-Amst. 0/0 0. — Lots de Pologne, 98 00/00. — Emprunt rom. siliens, 50 et A. — Emprunt romain, 78 0/0. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2. — idem de 10 mill., 90 0/0. — idem de 24 millions, 75 3/4.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.